

COMMUNE de LA-BROSSE-MONTCEAUX (Seine-et-Marne)
SÉANCE du CONSEIL MUNICIPAL du Jeudi 27 novembre 2020 à 19 heures

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

(affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

L'an deux mille vingt, le vingt-six novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance à huis clos selon l'article L2121-18 CGCT, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain DEMELUN, Maire,

Étaient présents : M. DEMELUN Alain, Maire – M. PATY Claude – M. ROUX Patrice – Mme DUFFAULT Annie, Adjointes au Maire – Mme MARCHAL Nathalie – M. BOURGEOIS Grégory – M. DUSSAUD Dominique – M. LEGOUGE Pierre – Mme DENIS Rose-Marie – Mme POMA Olga – M. CAYE Frédéric – Mme FLORENCE Marie-Thérèse – M. JOUSSE Frédéric – Mme MEBTOUL Naouël, formant la majorité des membres en exercice.

Absente excusée : Mme PORREAUX-MAQUART Séverine

Mme MARCHAL a été élue secrétaire

SEANCE A HUIS CLOS EN RAISON DU CODIV 19 VOTÉE A L'UNANIMITE

DÉLIBÉRATIONS

Le CONSEIL MUNICIPAL:

- I **DECIDE**, à l'unanimité, d'émettre un avis défavorable sur le transfert de la compétence PLU à la Communauté de Commune du Pays de Montereau.
- II **MODIFIE**, à l'unanimité, le Budget Primitif de la commune, maintenu en équilibre, afin de permettre l'achat d'un ballon d'eau à l'atelier communal.
- III **SOLLICITE**, à l'unanimité, l'aide financière du Département 77 dans le cadre du FER 2021 portant sur l'enfouissement des lignes électroniques de la Rue de le Rangée.
- IV **APPROUVE**, à l'unanimité, le projet de remplacement des fenêtres et portes fenêtres de la Mairie et sollicite l'aide financière de toutes subventions de l'État pour les travaux.
- V **APPROUVE**, à l'unanimité (1 abstention celle de Mme FLORENCE Marie-Thérèse) le projet d'ouverture avec portail et la réalisation d'emplacements pour les véhicules dans la cour de la Mairie et sollicite l'aide financière de toutes subventions de l'État pour les travaux.
- VI **VOTE**, à l'unanimité, les dépenses 2021 à engager en investissement dans la limite de 25%
- VII **AUTORISE**, à l'unanimité, le principe d'une ouverture des commerces de détails le dimanche dans les conditions définies par la Loi Macron 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques et **FIXE**, pour l'année 2021, les dimanches d'ouvertures suivants : le 24 janvier, le 21 février, le 14 mars, le 18 avril, le 23 mai, le 20 juin, le 04 juillet, le 22 août, le 20 septembre, le 18 octobre, le 15 novembre et le 20 décembre 2021.

La séance a été levée à 19 h 55

Fait à La Brosse-Montceaux le 27 novembre 2020

Le Maire,
A. DEMELUN

